

*COMPTE RENDU SOMMAIRE*

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 19 décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf décembre à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, Mme LE PAGE Hélène, Mme MENARD Elise, M. LE CLEGUEREC Marc.

Absents : Mme NICOUD Armelle, M. VERBEKE Jean-Pierre donne pouvoir à Mme VERBEKE Muriel, M. HIERNAUX Vincent, Mme COMBECAU Solenn, M. VERSET Nicolas

Secrétaire de séance : Mme MENARD Elise

Le compte rendu de la réunion municipal dernière est approuvé à l'unanimité.

**DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615231 : Voirie	1 020.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 020.00 €</b>	
D 6450 : Charges sécu et prévoyance		910.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>		<b>910.00 €</b>
D 2135 : Instal. gén. agenc. aména. cons		790.00 €
D 2183 : Matériel de bureau et info.		773.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>1 563.00 €</b>
D 2313 : Immos en cours-constructions	1 563.00 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>1 563.00 €</b>	
D 6713 : Secours et dots		110.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>110.00 €</b>

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**Travaux relatifs au contrat rural** : Les deux premières opérations du contrat rural sont désormais terminées et la troisième le sera prochainement. En effet, les bureaux de ce bâtiment ont fait tout dernièrement l'objet d'un rafraîchissement : peintures et sols ont été rénovés.

Restent « le petit bureau » et le couloir qui connaîtront le même sort prochainement. Plus tôt dans l'année, le vestiaire et les sanitaires ont été créés occupant environ 1/3 de l'espace de l'ancienne salle de classe devenue ces dernières années la salle du conseil avant que celle-ci intègre la maison de village. Un arrangement a été trouvé avec la société Bâti-ouest. Le béton désactivé à l'entrée de la maison de village ne sera pas payé. Les piliers de l'entrée permettant d'accéder aux ateliers communaux ont été reconstruits aux frais de la société. La demande de versements du solde des subventions a été faite à la région et au département.

**Prêt bancaire** : Compte-tenu de la fin des travaux pour les opérations 1 et 2 du contrat rural et que la demande de versement des subventions ait été réalisée, monsieur le maire informe le conseil municipal que le prêt bancaire envisagé en novembre dernier n'avait pas été signé pour le moment car les éléments financiers de l'exercice en cours laissent entrevoir un excédent permettant de diminuer le montant du crédit envisagé. Une décision sera prise une fois que nos recettes et dépenses de 2018 seront définitivement connues.

**Commission de contrôle liste électorale :** Jusqu'à présent, la gestion des listes électorales était réalisée par la commission administrative de révision des listes électorales". Celle-ci était composée du maire, d'un représentant nommé par le préfet et un autre nommé par le président du tribunal de grande instance.

A compter du 1er janvier 2019, cette commission va disparaître. Les administrés pourront s'inscrire tout au long de l'année et c'est la mairie qui validera ou non les demandes d'inscription ou de radiation.

La loi n°2016-1048 du 1er août 2016 a réformé les modalités des listes électorales en instaurant pour chaque commune la mise en place d'une commission de contrôle.

Son rôle sera d'examiner les recours administratifs déposés par les électeurs à la suite des décisions de refus d'inscription ou de radiation prises en leur contre. Elle devra notamment se réunir entre le 2 et le 5 mai 2019 pour contrôler la liste électorale constituée pour le scrutin des élections européennes du 26 mai 2019.

La commission est composée de :

- **Elise MENARD**, conseillère municipale,
- **Marie MAT**, déléguée de l'administration désignée par le préfet,
- **Séverine PICARD**, déléguée désignée par le président du tribunal de grande instance.

**Passage de la fibre optique :** Lors de la pose de la fibre optique en novembre dernier, à l'entrée du village entre le cimetière et la place de la vieille mare, la société SFDE a endommagé le talus et détérioré les bordures du trottoir sur une centaine de mètres environ. Mme Binet, propriétaire du champ donnant sur le talus a adressé un courrier à la mairie pour porter une réclamation. La mairie a contacté la société au début décembre pour faire remonter ces deux problèmes. La direction des routes du Vexin du conseil départemental a été contactée, il a été convenu d'organiser une réunion avec ladite société pour qu'une solution adaptée soit trouvée puis exécutée.

**Eclairage public :** Le projet de remplacement des lanternes actuelles de l'éclairage public par des lanternes à leds a été arrêté. En effet, il était impossible de les commander et les faire poser avant le 31 décembre, date limite pour percevoir la subvention à hauteur de 80 %.

**Départ de la secrétaire de mairie :** Madame Catherine VICQ, secrétaire de mairie depuis janvier 2008 annonce au conseil municipal qu'elle quittera ses fonctions à Moussy à la fin février 2019.

Séance levée à 21 heures

Fait à MOUSSY, le 19/12/2018

Le maire,  
Philippe Houdaille

